

**Réunion du Conseil Municipal
Mardi 26 avril 2016**

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Michèle POUPELARD, M. Laurent SOULARD, Mme Anne-Marie MARY, Mme Valérie BARANGER, M. Jacques BOZEC, Mme Marie-Cécile CLISSON, Mme Béatrice DUPUY, Mme Marie-Pierre MICHAUD, M. Christian CLOUTOUR.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christian BONNEAU ; Mme Ingrid BURGAUD qui a donné pouvoir à M. SOULARD ; M. Maurice BAUDRY qui a donné pouvoir à Mme CLISSON ; M. Bruno GALVAN qui a donné pouvoir à Mme BARANGER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Pierre MICHAUD.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la réunion du 22 mars ; il est adopté.

Mme le Maire rappelle les points précisés par mail :

1^{er} : vote du budget supplémentaire 2016 (budget général) – et il faut ajouter budget SPIC et budget lotissement ;

2^{ème} : complément (à apporter) délibération « Camping Municipal de la Court : tarifs 2016 » (prise le 25 février dernier).

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Mme le Maire commente la note de synthèse qu'elle a adressée aux conseillers, afin de mener une réflexion sur les taux d'imposition.

Les dotations de l'Etat inscrites au budget primitif, en décembre 2015, sont inférieures au montant pressenti (diminution de plus de 10 % par rapport à 2015).

En section d'investissement, les travaux suivants sont inscrits : la réhabilitation des anciens ateliers communaux, l'acquisition de 185 m² sur le site Bon Secours (en VEFA), sans oublier la continuité des travaux de voirie. Il y a par ailleurs le déficit d'investissement à combler.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il y a les frais de contentieux liés au camping, des dépenses supplémentaires en ressources humaines, sans oublier les charges nouvelles (TAP, nettoyage des plages, ou encore urbanisme, cette compétence étant abandonnée par l'Etat).

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement ont diminué de 155 000 € entre 2011 et 2016.

Les leviers d'intervention sont les suivants :

- Contenir et diminuer les charges de fonctionnement ;
- Augmenter les taux d'imposition ;
- Reporter, voire annuler des investissements.

De larges efforts ont été réalisés sur le premier levier, principalement en réorganisant les services (à l'intérieur des services et par l'ensemble des services).

En ce qui concerne le deuxième levier, depuis 2012, les taux d'imposition ont été maintenus. Les budgets ont été établis et votés en conséquence. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un point de rupture...

Après réflexion en commission des finances, si la commune souhaite continuer à investir et mener à bien ses projets, il faut reconstituer l'épargne. Pour ce faire, il y a d'abord le recours à l'emprunt, et ensuite l'augmentation des taux d'imposition. C'est la proposition qu'elle fait ce soir, sans affecter la CFE (cotisation foncière des entreprises). Mme le Maire rappelle que les résidents principaux bénéficient de différents abattements sur la taxe d'habitation principalement, et elle cite un exemple d'imposition.

L'impact de cette augmentation correspond à un maximum de 0.58 points.

Mme CLISSON, en son nom et au nom de Monsieur BAUDRY (pouvoir), fait part d'une manière générale, qu'ils ne sont pas favorables aux augmentations d'impôts, mais que certaines fois cela s'impose.

Mme le Maire s'interroge également : vaut-il mieux une augmentation constante chaque année ou faut-il augmenter qu'au moment où "la corde va casser" ?

Les élus se sont engagés dans des investissements importants, ce qui n'est pas sans conséquence.

M. BOZEC déclare que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il accepte d'augmenter les taux d'imposition mais par raison, baisse des dotations, augmentation des charges...Mme le Maire confirme les charges liées au camping...

Mme le Maire déclare également qu'une réflexion devra être menée dans des tailles de collectivités (mutualisations intercommunales), si nous voulons préserver nos services de proximité.

Arrivée de M. Christian CLOUTOUR (19h16).

Mme le Maire propose donc au Conseil de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 15,07 %
- Taxe foncière (bâti) : 9,15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 9,52 %
- C.F.E. : 14,51 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, comme indiqué ci-dessus.

Vote du budget supplémentaire 2016

M. SOULARD, Adjoint aux finances, expose qu'après le vote du compte administratif 2015 et l'affectation du résultat, il faut établir un budget supplémentaire. Le projet s'élève à la somme de 599.697,44 € pour la section de fonctionnement, et à 565.338,11 € pour l'investissement.

M. SOULARD propose de voter chapitre par chapitre et procède à la lecture de chaque montant de dépenses.

Mme le Maire apporte des renseignements complémentaires sur le chapitre 012 charges du personnel (+ 70 000 €) ; elle rappelle les besoins, et ajoute qu'une compensation est inscrite en recettes (remboursement des rémunérations des agents indisponibles), à hauteur de 25 000 € (précision apportée à M. CLOUTOUR).

Ensuite, M. SOULARD présente les recettes, qui sont votées au fur et à mesure.

Il précise que les - 4 000 € au chapitre 74 sont dus au réajustement des dotations (nous avons trop inscrit au budget primitif).

Ensuite M. SOULARD présente les dépenses d'investissement, par opérations, en citant le contenu des programmes.

En ce qui concerne les recettes, pour le chapitre 16 emprunts (- 63 332,44 €), il s'agit de corriger « l'écriture d'équilibre » positionnée dans le budget primitif ajoute Mme le Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget supplémentaire 2016, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, pour un montant total de 565.338,11 €

Vote du budget supplémentaire 2016 lotissement

M. SOULARD rappelle le vote du compte administratif et le constat du déficit sur l'exercice 2015, ce qui est normal puisqu'il y a d'abord les dépenses (aménagement, travaux), les recettes arrivant après (vente terrains).

Il est nécessaire de réinscrire ce déficit d'un montant de 36 421,53 € dans le budget supplémentaire 2016. C'est la seule écriture au budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget supplémentaire 2016 lotissement équilibré à la somme de 36 421,53 €

Vote du budget supplémentaire 2016 SPIC

M. SOULARD rappelle qu'après l'approbation du compte administratif 2015 et l'affectation du résultat, il est nécessaire d'établir un budget supplémentaire.

Le déficit de fonctionnement d'un montant de 102 548,66 € est donc reporté, et compensé par une diminution des charges à caractère général ; cette écriture avait été anticipée au budget primitif.

L'excédent d'investissement, d'un montant de 287 116,49 € est reporté et l'équilibre est établi en annulant l'emprunt inscrit au budget primitif et en inscrivant un remboursement partiel de la dotation initiale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget supplémentaire 2016 du SPIC Camping Municipal de la Court, tel que présenté.

Attribution des subventions 2016

Mme MARY, Adjointe à la Commission "Culture-Associations-Communication" présente les propositions d'attribution des subventions conformément à l'avis de la Commission qui s'est réunie le 15 avril dernier.

Elle rappelle, en préambule, le principe adopté depuis 2-3 ans, verser un montant de 25 € par enfant domicilié sur la Commune.

En ce qui concerne la subvention attribuée à l'USBG – 1000 € - Mme BARANGER confirme sa position en s'abstenant de voter.

Mme le Maire réitère les propos tenus lors de la Commission : oui effectivement la Commune entretient la structure et le terrain de football (13 308 € en 2015 + subvention), mais le club fait des efforts (loto, vide-greniers) ; elle ajoute que les autres associations sont accueillies dans la salle de sports, que les dépenses d'entretien, ainsi que la nouvelle dépense de réhabilitation de la salle inscrite au budget, sont faites au bénéfice de ces associations...

Mme le Maire revient également sur "l'histoire" du football, le club s'étant désormais associé à celui de Barbâtre ; et la Commune attribue également une subvention.

Une vive discussion s'engage.

Mme DUPUY insiste sur l'importance de la dépense pour le football, la salle de sports servant à plusieurs associations.

M. DANO explique le montant : douches refaites, électricité et sanitaires handicapés mis aux normes... et précise qu'afin de réaliser des économies d'eau, nous allons faire creuser un puits...

Mme DUPUY suggère, puisque le football coûte cher, de revoir à la hausse les autres activités, afin de ne pas pénaliser les enfants...

M. CLOUTOUR souhaiterait, pour comparer, connaître le coût de la salle de sports.

Mme MICHAUD dit « il est de bon ton d'être anti-foot actuellement ».

Après débat, les conseillers (sauf Mme BARANGER) attribuent une subvention de 1 000 € à l'USBG.

Les autres associations sportives se voient attribuer 25 € par enfant inscrit dans chaque discipline.

Plusieurs commentaires interviennent sur l'attribution de la subvention à l'association La Guernerine (3 250 €), destinée principalement à compenser le coût du feu d'artifice de la fête du Bonhomme.
M. BOZEC s'interroge sur l'opportunité de 2 feux d'artifice pendant la saison d'été...

La subvention de 1.500 € au bénéfice du TRPL (Théâtre Régional des Pays de la Loire) vient atténuer le coût de la représentation organisée au mois d'août, chaque année...

Mme le Maire rappelle succinctement les raisons de l'attribution d'une subvention (50 €) à l'A.P.A. (Association de Protection des Animaux).

Les Elus sont unanimes pour attribuer une somme de 300 € à "Grandir Ensemble Noirmoutier" association implantée sur l'île, qui accueille des enfants handicapés pour leur permettre de pratiquer des activités sportives, en participant au financement du surcoût lié à l'encadrement renforcé.

La Commission propose de ne pas verser de subvention aux associations nationales, qui ont sollicité la Commune, mais qui disposent de budgets importants ajoute Mme le Maire.

Le Conseil Municipal attribue les subventions pour l'année 2016, conformément au document ci-annexé.

Avenant n°2 à la convention de 2009 avec la SAFER

Mme le Maire rappelle que la SAFER est l'organisme qui surveille les propriétés foncières agricoles lorsqu'il est question de cession.

Une convention avait été signée en août 2009 et un avenant avait été établi en avril 2015.

Cependant un avenant supplémentaire est nécessaire, afin de permettre la finalisation d'une nouvelle convention.

En effet, il y a 2 ans environ, la SAFER et la chambre d'Agriculture ont commencé à travailler, avec la Communauté de Communes, sur la mise en place d'un outil permettant de dématérialiser la procédure concernant les cessions foncières, le but étant d'avoir rapidement l'information afin d'envisager l'exercice du droit de préemption – puisque réponse sous 2 mois...

Le dispositif appelé « vigifoncier » va être finalisé prochainement ; une formation sera nécessaire pour la mise en place qui s'appuiera sur le SIG, dont la compétence est détenue par la Communauté de Communes.

Mme le Maire précise que la Commune n'aura plus de convention avec la SAFER, excepté en cas d'intervention sur la vente d'un bien agricole sur la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de proroger jusqu'au 31 décembre 2016, la convention cadre d'assistance pour la surveillance, la maîtrise foncière et la gestion de réserves liant la Commune à la SAFER.

Lotissement Les Tamarins : travaux de remblaiement (voirie)

M. DANO, Adjoint à la voirie, rappelle le projet d'aménagement du lotissement Les Tamarins. Pour finaliser cet aménagement, il est nécessaire de réaliser des travaux de remblaiement de la voirie (impasse de Pulant).

Des devis ont été demandés afin d'estimer le coût.

Il est proposé de retenir le "moins disant", l'entreprise Charier TP Sud pour un montant de 9 800 €HT. La dépense sera inscrite au budget lotissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient l'entreprise Charier TP Sud pour réaliser les travaux de remblaiement de voirie du lotissement Les Tamarins.

Dénomination du « futur lotissement » situé rue de l'Anglée

Mme le Maire rappelle que le bailleur social Vendée Habitat va porter le projet de construction de 12 logements locatifs sociaux, secteur de l'Anglée.

Vendée Habitat demande d'attribuer un nom à ce projet, nécessaire au volet administratif, et souhaite 3 propositions (pour éviter les doublons).

Mme le Maire indique que la première évidence est lotissement Pagot (elle lui en avait parlé avant son décès) ; ensuite l'Anglée ou la Poirière...

Divers commentaires interviennent, notamment de la part de M. BOZEC qui interroge sur le mot « lotissement ». Tous les conseillers sont d'accord pour parler de « résidence ».

Une explication est apportée sur le nom M. Bernard, premier propriétaire des biens concernés, ancien Maire, et parent de M. Pagot.

M. BOZEC pense qu'il faut dire « Résidence Georges Pagot » -avec le prénom-.

Mme DUPUY préfère Résidence de l'Anglée ; on va perdre l'histoire de la Commune si on dénomme que par des noms de personnes...

Mme MICHAUD se positionne sur Résidence de la Poirière.

Les autres conseillers optent pour Résidence Georges PAGOT, en premier choix.

Complément délibération "Camping Municipal de la Court : tarif 2016"

Mme le Maire rappelle la délibération prise en février dernier, précisant les tarifs du Camping Municipal. Cependant, pour l'accès du public (visiteur) à la piscine, une surveillance en matière de baignade est nécessaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que l'ouverture de la piscine au public (visiteur) soit effective sous réserve d'un recrutement (ou compétence) MNS, BEESAN ou autre diplôme reconnu.

Informations diverses

- Date des prochains Conseils : le mercredi 25 mai (au lieu du 24) ; le mercredi 29 juin (au lieu du 28) ;

- Note sur Bon Secours (remise aux Conseillers)

M. DANO commente la note qu'il a rédigée concernant le chantier de déconstruction de Bon Secours : L'information a déjà été diffusée auprès des riverains du site de Bon Secours.

Les travaux de déconstruction ont débuté hier 25 avril, pour se terminer à la mi-juin.

M. DANO présente le calendrier des travaux.

Il ajoute que le maître d'œuvre a insisté sur les mesures que devra prendre l'entreprise OCCAMAT (chargée de la déconstruction) et cite :

- La zone des travaux sera entièrement isolée
- Un système de brumisation pour abattage des poussières sera installé
- Les tâches bruyantes sont organisées afin de réduire la durée des nuisances sonores -horaires de travail : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 18h00 (pas le week-end)-
- Pas de concassage sur le chantier
- Le nettoyage de la voirie sera réalisé par un balayage régulier
- La circulation des camions (évacuation des déchets) donnera lieu à un plan de circulation spécifique (évacuation groupée sur une semaine)
- Rien ne devrait perturber le marché du jeudi.

Divers commentaires interviennent.

M. BOZEC questionne sur les transports de gravats (nombre, circuit, durée...).

Mme le Maire et M. DANO apportent des informations complémentaires.